



Contrat de location écharpe et porte-bébé

Le présent contrat de location n° est défini entre le client :

Nom : Prénom :

Adresse :

e-mail : Téléphone :

et l'association Deyzland, située à Corquilleroy.

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'association Deyzland met à disposition du client une écharpe de portage ou un autre porte-bébé, pour le portage d'un enfant dont il a la responsabilité.

Le présent contrat est prévu pour (cocher l'article choisis) :

Location d'une écharpe, d'un Mei-tei, d'un préformé, sling, porte bébé d'appoint (tonga, supporti etc...)

préciser la taille :

- 5€ la semaine
- 15€ le mois

Signature emprunteur

Signature Deyzland